

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5721>



Avancement d'échelon des PsyEN 2018-2019

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - PsyEN EDO -



Date de mise en ligne : mercredi 6 février 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Avancement d'échelon des PsyEN 2018-2019

Depuis la mise en place de PPCR, l'avancement d'échelon se fait à un rythme unique et automatique pour tous les enseignants, CPE et PsyEN sauf concernant le passage de l'échelon 6 à l'échelon 7 et de l'échelon 8 à l'échelon 9 où 30% des collègues peuvent bénéficier d'un avancement d'échelon accéléré en fonction de l'avis attribué par la Rectrice suite au rendez-vous de carrière (pour plus d'informations [cliquer ici](#)).

La fiche syndicale de suivi individuel est un outil essentiel pour le suivi de chaque dossier individuel et pour l'intervention des élu-es du SNES-FSU en CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académique). Bien penser à la renseigner et à l'envoyer au SNES Dijon suffisamment avant la tenue de la CAP (s3dij@snes.edu).

FICHE à REMPLIR :
- Agence, Circonscription, tous les établissements de dépendance du SNEC (de l'avis d'avis 2017 Paris Cedex 12)
- Tous les autres collègues à votre académie de SNEC
- P.S.C. - Remettre la fiche spécifique à votre académie

Avancement d'échelon 2018/2019

DISCIPLINE: _____ ACADÉMIE: _____

Catégorie: Agrégé Certifié CPE (hors classe) OLP NDN
 Chaire sup. A.E. Psy-EN (hors classe) OLP NDN

Statut: OLP NDN (à compléter en fonction de votre situation)

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE, EN CAPITALES

Noms: _____ Prénoms: _____

Adresse personnelle: _____

Code postal: _____ Commune: _____

N° de téléphone personnel: _____ Quartier: _____

N° de téléphone mobile: _____ (à compléter si applicable, les numéros commençant par 06 ou 07)

Département d'exercice actuel: _____

Département d'exercice en 2018/2019: _____

APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE

À l'issue du rendez-vous de carrière 2017/2018

À considérer Décalé(e) Très décalé(e) Décalé(e)

FOUR MOIS, VOTRE NOTATION AU TITRE DE L'ENSEIGNANT

* Note pédagogique (sur 10): _____

* Note administrative (sur 10 / 20 / 30 / 40) (sur 100) (sur 1000) (sur 10000): _____

ANNEXES SPÉCIFIQUES D'AVANCEMENT (CAPA)

* Date d'entrée dans un des établissements y compris droit: _____

* Nombre de mois accumulés au (in)titulaire: _____

* Joindre les articles rectoraux d'AGA

* Joindre le dernier avis de promotion indiquant le nombre de mois d'ajournement

* Joindre également le détail de vos affectations, même partielles, dans un des établissements y compris droit, en indiquant la qualité de votre affectation

* Si congé ou disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon:
 Congé Disponibilité

* Si congé, préciser le type: _____

* Date de la désignation: _____

BELON VOTRE SITUATION, remplir la rubrique 1 ou 2

1 Dans le corps actuel, avec une **évaluation**

* Évaluation dans ce corps: 1 2

* Date d'entrée à cet échelon: _____

* Date d'entrée dans ce corps: _____

2 Dans le corps actuel, avec une **évaluation**

* Évaluation dans ce corps: _____

* Évaluation dans l'exercice précédent: _____

* Joindre la dernière avis de promotion

N° SNES (voir carte syndicale): _____

Catégorie (remplir): _____

Académie: _____

Noms figurant sur la carte: _____

IMPORTANT : autorisation CNIL

Je soussigné, titulaire de la fiche n° _____, déclare avoir lu et compris le contenu de la notice relative à la protection des données personnelles et autorise le SNEC à utiliser mes données personnelles pour les besoins de son activité syndicale.

Date: _____ Signature: _____

À REMPLIR AVEC PRÉCISION

Fiche syndicale avancement d'échelon 2018-2019

Dans notre académie, la CAPA des PsyEN aura lieu le 12 février 2019.